

PRÉFET DU MORBIHAN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du préfet du Morbihan du 27 juillet 2018, il sera procédé sur les communes de Brec'h, Plumergat et Pluneret, à une enquête d'utilité publique portant sur l'actualisation des périmètres de protection concernant la prise d'eau de Tréauray ainsi que l'institution des servitudes afférentes.

L'enquête sera ouverte en mairies de Brec'h, Plumergat et Pluneret, **du 24 septembre au 9 octobre 2018 inclus**. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Brec'h.

Le porteur de projet est le syndicat de l'Eau du Morbihan, 27 rue de Luscanen - CS 72011 - 56001 VANNES Cédex.

Mme Sylvie CHATELIN, diplômée en droit public, a été nommée en qualité de commissaire enquêtrice par le tribunal administratif de Rennes.

Toute personne pourra consulter le dossier pendant les horaires habituels d'ouverture au public des mairies de :

Brec'h :	- lundi au vendredi :	8h45-12h00/13h45-17h30
	- samedi	9h00-12h00
Plumergat :	- lundi au vendredi :	8h30-12h00/14h30-17h00
	- samedi	9h00-12h00
Pluneret :	- lundi au vendredi :	8h30-12h00/13h30-17h30
	- samedi :	8h30-12h00

Le public pourra consigner sur le registre ses observations éventuelles ou les adresser par écrit, à la commissaire enquêtrice à la mairie de Brec'h - 9 Rue Georges Cadoudal, 56400 BREC'H, ou par mail à ep-treauray@brech.fr. Les observations transmises par courrier et par mail seront annexées au registre d'enquête.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public :

A la **mairie de Brec'h**, le lundi 24 septembre 2018 de 9h00 à 12h00

A la **mairie de Plumergat** le vendredi 28 septembre 2018 de 14h30 à 17h00

A la **mairie de Pluneret** le mercredi 3 octobre 2018 de 9h00 à 12h00

A la **mairie de Brec'h** le mardi 9 octobre 2018 de 14h30 à 17h30

La commissaire enquêtrice disposera d'un délai d'un mois à compter de l'expiration du délai d'enquête pour émettre ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non à l'actualisation des périmètres de protection de la prise d'eau de Tréauray et à l'institution des servitudes afférentes.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice auprès des mairies de Brec'h, Plumergat et Pluneret, et à la préfecture du Morbihan – direction de la légalité et de la citoyenneté. Ces éléments seront également publiés sur le site internet de la préfecture du Morbihan <http://www.morbihan.gouv.fr>.